

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYÉ Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action	
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR	
	ADAMÉ Brigitte VOLIA-GARNIER Laetitia	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	ANNETTE Gilbert KICHENIN Virgile BÉLIM Audrey VOLIA-GARNIER Laetitia HOAREAU Jean-François	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la MLN	
	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF	
	(1)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
BOMMALAIS Geneviève		(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC	
ANDAMAYÉ Marie-Annick		(lien de parenté)	au titre du BCD	
CHOPINET Gérard		(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
LOWINSKY Jacques		(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
COUDERC Alain		(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale
CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion
MLN Mission locale Nord
CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis
BCD Basket Club dionysien
OMS Office municipal des Sports
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
CAP Club Animation Prévention
CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales
ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguée/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

OBJET Attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000 euros au Budget 2020

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une Délibération relative aux subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi.

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, il a été approuvé le principe de la conclusion de contrats d'objectifs et d'avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000 €, conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 (conventions types joints en annexes).

Par ailleurs, inscrivant son programme d'actions dans une démarche verte et durable, la Ville mobilisée, dialogue avec toutes les parties prenantes (dionysiens, partenaires, associations...). Car leur apport est sans conteste indissociable de notre stratégie de responsabilité territoriale « soyons tous éco-acteurs de notre avenir » ayant pour finalités de développement durable :

1. la cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
2. l'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie,
3. les modes de production et de consommation responsables.

Pour l'exercice 2020, une convention sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au budget est supérieure ou égale à 23 000 €.

Pour votre information, vous pourrez trouver en annexe 1 l'ensemble des subventions versées lors de cette séance du Conseil Municipal, qu'elles fassent ou non l'objet d'une convention. Pour les associations, les Établissements publics et les SARL en annexe 2, des conventions types vous sont proposées.

Les crédits budgétaires pour ces subventions seront prélevés sur les lignes déjà existantes de « Subventions diverses non réparties » : Imputations 657361-20, 657362-520, 6574-025, 33, 40, 61, 63, 64, 114, 311, 312, 313, 314, 321, 421, 423, 520, 521, 522 et 523.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver l'attribution de subventions aux organismes répertoriés dans les tableaux en annexe 1 ;
- 2° de m'autoriser à signer ces actes et à verser les subventions aux organismes, conformément aux tableaux en annexes 1 et 2.

OBJET Attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000 euros au Budget 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/5-014 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur CHOPINET Gérard - 1er adjoint de quartier au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Solidarités », « Projet Educatif Global » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

(11 abstentions : HO-SHING Cynthia (par procuration), VITRY Faouzia (par procuration), JEAN-PIERRE Philippe, LATRA Sylvie, MOREL Jean-Jacques, TÉCHER Régis, HUBERT Richenel, DOKI-THONON Lisianne, HOARAU Serge, LAGOURGUE Michel (par procuration), FOURNEL Dominique)

ARTICLE 1

Approuve l'attribution de subventions aux organismes répertoriés dans les tableaux en annexe 1.

ARTICLE 2

Approuve les conventions types à passer avec :

- ADSC (ASSOCIATION DECOUVERTE SPORTIVE ET CULTURELLE) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION CRECHE AND GO SEQUOIA (Association loi 1901),

- ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION KREOLIDE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION LES HORTENSIA (Association loi 1901),
- ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES CULTURES TRADITIONNELLES ARCT (Association loi 1901),
- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT (Association loi 1901),
- ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETAGNE (ASB) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE) (Association loi 1901),
- CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE) (Établissement public),
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) (Établissement public),
- CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT) (Association loi 1901),
- CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDROI) (S.A.R.L),
- CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP) (Association loi 1901),
- CRECHE LES PERLES A PINPINS (Association loi 1901),
- ECHIQUIER DU NORD (EDN) (Association loi 1901),
- ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE) (Association loi 1901),
- FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP) (Association loi 1901),
- FOOTBALL CLUB MOUFIA (Association loi 1901),
- FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ) (Association loi 1901),
- GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (Association loi 1901),
- ILOT SAINT JACQUES GRANDS (Association loi 1901),
- ILOT SAINT JACQUES PETITS (Association loi 1901),
- JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS (Association loi 1901),
- LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE (Association loi 1901),
- MISSION LOCALE NORD (MLN) (Association loi 1901),
- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) (Association loi 1901),
- PREVENTION P.E.I (PREVENTION PAR DES PRATIQUES EDUCATIVES INFORMELLES) (Association loi 1901),
- RUN ACTION (Association loi 1901),
- SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR) (Association loi 1901),
- SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA) (Association loi 1901),
- VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS) (Association loi 1901).

ARTICLE 3

Autorise le Maire (ou représentant) à signer les actes à intervenir.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20191129-195014-DE
 Date de télétransmission : 10/12/2019
 Date de réception préfecture : 10/12/2019

ARTICLE 4

Autorise le Maire (ou représentant) à verser les subventions, conformément aux annexes 1 et 2.

ARTICLE 5

Les dépenses correspondantes seront payées sur la base de l'autorisation d'ouverture anticipée de crédits conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le Budget principal 2020 intègrera dans ses équilibres les crédits correspondants au chapitre 65.

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

C.C.A.S.

PAGE 1/1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
657362	520	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Établissement public	3 950 000	Fonctionnement et programmes d'actions
TOTAL C.C.A.S.				3 950 000	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**CULTUREL**

PAGE 1/8

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	311	30KILL	Association loi 1901	1 300	Accompagnement de l'artiste Jako Maron dans son projet musical "KABAR JAKO"
6574	33	ANGLOFUN	Association loi 1901	675	Journée anglaise
6574	311	ARTMAYAGE REUNION	Association loi 1901	1 600	Production diffusion "Démayé" et diffusion "Kaniki"
6574	33	ASSOCIATION ACTIONS SERVICES KILTIRELS	Association loi 1901	1 000	Découverte de la culture créole par la cuisine
6574	33	ASSOCIATION CIRQUONS-FLEX	Association loi 1901	15 000	Programme d'actions relatif à la troisième année du conventionnement 2018-2019-2020
6574	33	ASSOCIATION CULTURE PRIMAT	Association loi 1901	700	Fête des pères en musique
6574	33	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	830	Atelier conte
6574	311	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	15 000	Accompagnement social des enfants et familles du projet DEMOS 2
6574	33	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	1 000	Atelier Moring
6574	33	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	1 300	Musiques traditionnelles
6574	311	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE DANSE ET ART DRAMATIQUE LOULOU PITOU	Association loi 1901	1 300	Organisation de spectacles - Participation aux concours et stages

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**CULTUREL**

PAGE 2/8

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	311	ASSOCIATION DES RYTHMES URBAINS (ARU)	Association loi 1901	1 000	Compagnie ARU
6574	311	ASSOCIATION DES RYTHMES URBAINS (ARU)	Association loi 1901	1 000	Concours Régional et National de Danse
6574	311	ASSOCIATION DES RYTHMES URBAINS (ARU)	Association loi 1901	1 300	Hip Hop dan' Kartié
6574	314	ASSOCIATION DES SCENARISTES ET DES METIERS DU CINEMA DE LA REUNION ET DE L'OCEAN INDIEN ASMCROI	Association loi 1901	1 300	Projet audiovisuel Château Morange
6574	311	ASSOCIATION EKOL MORING BALEYAZ 974	Association loi 1901	1 000	Hommage Alain Peters
6574	311	ASSOCIATION FAMILLE ET JEUNESSE ACTIVES DE PRIMAT (AFJAP)	Association loi 1901	1 000	Ateliers artistiques et culturels
6574	311	ASSOCIATION KREOLIDE	Association loi 1901	10 000	Festival BIG UP 974
6574	321	ASSOCIATION LA P'TITE SCENE	Association loi 1901	1 300	Ateliers culturels
6574	33	ASSOCIATION LILOMOTS	Association loi 1901	1 300	Sur les traces du patrimoine de mon quartier
6574	312	ASSOCIATION POUR JOUER, APPRENDRE, DECOUVRIR ET S'EPANOUIR (AJADE)	Association loi 1901	1 300	Passeurs d'histoires
6574	33	ASSOCIATION RASINE KAF	Association loi 1901	1 000	Ateliers histoire, agenda mémoriel, l'histoire en actes
6574	33	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES RELATIONS CREATIONS CULTURELLES (ARRCC)	Association loi 1901	1 300	AHIMSA ou la Non-Violence

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

CULTUREL

PAGE 3/8

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	33	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	630	Tikatsou
6574	311	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	800	La danse de salon : comment épater vos amis ?
6574	311	ASSOCIATION VIJAI' S PRODUCTION NUMBER ONE	Association loi 1901	1 500	Fanm En Ler : L'Odyssée Culturelle Indienne
6574	311	ASSOCIATION VIJAI' S PRODUCTION NUMBER ONE	Association loi 1901	500	Spectacle de fin d'année "Vivre Ensemble"
6574	311	ASSOCIATION DALONS' MALOYA	Association loi 1901	500	Nuit Maloya
6574	312	BAND'DECIDEE	Association loi 1901	2 000	Le Margouillat
6574	313	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	1 200	Ateliers Théâtre
6574	311	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	630	Atelier Danse Urbaine, Comédie Musicale, Art du Cirque, Danse sportive
6574	311	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	1 000	La Fête des Artistes
6574	313	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDROI)	S.A.R.L	96 000	Programmation artistique Théâtre du Grand Marché
6574	314	CINEKOUR POUR L'EMERGENCE DU COURT-METRAGE REUNIONNAIS	Association loi 1901	1 000	Fête du Court
6574	314	CINEKOUR POUR L'EMERGENCE DU COURT-METRAGE REUNIONNAIS	Association loi 1901	1 000	Les Talents La Kour

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

CULTUREL

PAGE 4/8

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	33	CIRKÉ CRAKÉ	Association loi 1901	1 000	Karébaré
6574	33	COLLECTIF DES HABITANTS DU QUARTIER DE PRIMAT	Association loi 1901	1 000	Primat English
6574	311	COMPAGNIE 3.0	Association loi 1901	630	PARABOLER
6574	313	COMPAGNIE KER BETON (EX ASSOCIATION CHANGE DE VIE)	Association loi 1901	1 300	Accompagnement à la création théâtrale "Après le Feu"
6574	313	COMPAGNIE LEPOK EPIK	Association loi 1901	1 000	Création de la pièce « Description de l'Homme » (titre provisoire)
6574	313	COMPAGNIE SAKIDI	Association loi 1901	1 300	Programme artistique annuelle
6574	33	CONSTELLATION	Association loi 1901	2 000	Atelier sérigraphie d'art
6574	311	CONSTELLATION	Association loi 1901	1 300	La Chaumière en l'air
6574	33	COSMIC GIRL	Association loi 1901	1 000	Développement de propositions artistiques et pédagogiques sur le Coeur Vert Familial
6574	33	ECLATS DE L'ILE	Association loi 1901	1 600	Des clowns dans les services pédiatriques du CHU de Saint-Denis
6574	311	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	1 300	Programme d'activités culturelles
6574	311	FAMILLE MAXIME LAOPE	Association loi 1901	1 000	Activités artistiques et culturelles
6574	314	FEDERATION DES ASSOCIATIONS CHINOISES DE LA REUNION (FAC REUNION)	Association loi 1901	3 500	Festival du cinéma chinois de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**CULTUREL**

PAGE 5/8

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	311	FEDERATION MUSICALE DE LA REUNION	Association loi 1901	1 600	Orchestre à l'école
6574	311	FIER'KREOL974 (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE DES FEMMES ACTIVES (ARFA))	Association loi 1901	500	Atelier musicale et danse
6574	311	FORCE TRANKIL	Association loi 1901	1 600	Développement accompagnement et production artistique
6574	311	FUZION SEGA MARMAY	Association loi 1901	830	Atelier de danses et de spectacles
6574	33	GEEK-ALI	Association loi 1901	3 300	Salon Geekali En route vers l'international
6574	311	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORT ET ANIMATION RUN PROFESSION SPORT LOISIRS	Association loi 1901	15 000	Accompagnement social des enfants et familles du projet DEMOS 2
6574	33	HERITAGE ET PASSIONS DES Ô	Association loi 1901	1 300	Développement des hauts
6574	311	KADANSE SEGA	Association loi 1901	500	Instrument de musique
6574	314	KLAXON	Association loi 1901	1 600	Cycle de projections "Court Derrière"
6574	33	KOZE CONTE	Association loi 1901	2 000	Marmit' Zistoir
6574	314	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	6 000	Festival de cinéma jeune public
6574	321	LA REUNION DES LIVRES (LRDL)	Association loi 1901	3 300	Prix Métis des lecteurs de la Ville de Saint-Denis
6574	321	LA REUNION DES LIVRES (LRDL)	Association loi 1901	6 600	Prix littéraire du Roman Métis et prix du Roman Métis des lycéens

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**CULTUREL**

PAGE 6/8

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	311	L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU RUISSEAU BLANC (A.P.E.R.B.)	Association loi 1901	800	Découverte de l'Art Scénique
6574	33	LAURIER BLANC RECORDS	Association loi 1901	1 300	CHOK KILTIRmétiss
6574	312	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	500	Structuration du secteur des arts visuels
6574	33	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	1 600	Limaziner Saint-Denis
6574	33	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	500	Résidence d'Artiste en Atelier
6574	33	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	830	KINE LO MO à l'Académie Intergénérationelle des Camélias
6574	312	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	1 300	Exposition Pelures au Domaine de Beaubassin à Saint-François
6574	33	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	1 500	BEKAZ, documentaire/fiction
6574	312	LES CONFLORS	Association loi 1901	1 000	Atelier vacoa et fabrication des instruments traditionnels
6574	312	LES CONFLORS	Association loi 1901	1 000	Atelier fabrication de kayamb
6574	33	LES CONFLORS	Association loi 1901	1 300	Atelier moringue
6574	311	LES ELECTROPICALES	Association loi 1901	10 000	Festival des musiques électroniques

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

CULTUREL

PAGE 7/8

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	311	MAEL MUSIK	Association loi 1901	1 600	Travail scénique et visuel numérique
6574	311	MALOYA DANN KER (MDK)	Association loi 1901	1 000	Ron Maloya à Saint-Denis
6574	311	MALOYA DANN KOR	Association loi 1901	1 000	Création de spectacle
6574	33	MEDIA REUNION	Association loi 1901	2 000	Bretagn'Art Festival
6574	311	MORPHOSE	Association loi 1901	1 000	Et mon coeur dans tout cela
6574	33	OFFICE DE LA LANGUE CREOLE DE LA REUNION LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	Association loi 1901	1 000	Création et diffusion de supports audiovisuels sur la synthèse des graphies du créole réunionnais
6574	33	OFFICE DE LA LANGUE CREOLE DE LA REUNION LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	Association loi 1901	1 300	Zarlou la lang/Centre de ressource et de promotion de la langue et du texte créole réunionnais
6574	33	OFFICE DE LA LANGUE CREOLE DE LA REUNION LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	Association loi 1901	1 000	Kabarlire 2020 / Des écrivains des mondes créoles rencontrent les élèves et le grand public
6574	311	ORCHESTRE REUNIONNAIS D'HARMONIE (OREHA)	Association loi 1901	1 000	Renouvellement du répertoire
6574	33	ORIZON	Association loi 1901	830	IDAHOT 2020 - Amour, amour, amour
6574	314	PUG PROD	Association loi 1901	500	Court métrage (action de prévention et de sensibilisation dans les quartiers prioritaires)
6574	311	PUG PROD	Association loi 1901	500	Compilation urbaine (bande originale de court métrage)
6574	311	QU'AVEZ VOUS FAIT DE MA BONTE ?	Association loi 1901	1 000	La pluie pleure

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

CULTUREL

PAGE 8/8

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	33	RANT DANN ROND	Association loi 1901	630	Voyage découverte aux familles en difficultés
6574	33	RANT DANN ROND	Association loi 1901	800	Transmission du folklore réunionnais
6574	314	REUNION MAGMA FILMS PRODUCTION	S.A.R.L	1 600	Réalisation de la maquette du long métrage cinématographique "EVE" écrit par So-Y-Sen Maumont
6574	311	REVATHI DANCE ACADEMY	Association loi 1901	1 250	Atelier de danse indienne kollywood
6574	311	SOUNDARAVALLI'S DANCERS	Association loi 1901	1 000	Réalisation des costumes de danse et des accessoires
6574	312	UNION POUR LA DEFENSE DE L'IDENTITE REUNIONNAISE (UDIR)	Association loi 1901	2 000	Marmit'Zistoir
6574	312	UNION POUR LA DEFENSE DE L'IDENTITE REUNIONNAISE (UDIR)	Association loi 1901	1 000	Animation littéraire démay lo kèr
6574	311	ZARTIS MILITAN AN LANG E AR KREOL (ZAMALAK)	Association loi 1901	1 000	Résidence de création de spectacle de fonnkèr en musique
6574	311	ZENERASYON NOU LEY LA	Association loi 1901	1 000	Atelier maloya percussion
6574	311	ZENERASYON NOU LEY LA	Association loi 1901	1 300	Atelier artistique et loisirs

TOTAL CULTUREL	278 265
-----------------------	----------------

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

EDUCATION POPULAIRE

PAGE 1/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ACADEMIE DE SAVATE DIONYSIENNE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ACADEMIE DE SAVATE DIONYSIENNE	Association loi 1901	1 000	Journée d'échange et de partage avec le quartier
6574	025	ADSC (ASSOCIATION DECOUVERTE SPORTIVE ET CULTURELLE)	Association loi 1901	3 000	Gala International de Muay Thaï
6574	025	ANAFLORE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et Actions
6574	025	ANGLOFUN	Association loi 1901	1 000	Tchat-Thé-Anglais
6574	025	ANGLOFUN	Association loi 1901	1 000	Circuit Anglais
6574	025	ANIMA ZOT	Association loi 1901	1 000	Animations de quartier et actions
6574	025	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON (AASC)	Association loi 1901	1 000	Atelier multimédia
6574	025	ASSOCIATION ART ET MUSIQUE	Association loi 1901	2 350	Valorisation des actions sociales, culturelles, environnementales, lutte contre l'exclusion et la discrimination
6574	025	ASSOCIATION BOXING CLUB BAS DE LA RIVIERE (BCBLR)	Association loi 1901	6 350	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL D'ACTIONS SOCIO-EDUCATIFS - A.C.C.A.S.E	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION COEUR DES ILES	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**EDUCATION POPULAIRE**

PAGE 2/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION COLLECTIF MOUFIA/BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	1 000	Action TIC Multimedia pour tous Education Populaire
6574	025	ASSOCIATION CULTURE PRIMAT	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION CULTURELLE CAMP CALIXTE (ACCC)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE PRIMAT (ACESP)	Association loi 1901	1 000	Animation socioculturelle
6574	025	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	1 000	Vacances en famille
6574	025	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	1 000	Noël des enfants sur le secteur de Sainte-Clotilde
6574	025	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	3 350	Animation sociale
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	1 000	Relais du Marronnage
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	6 000	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER LES AZALEES	Association loi 1901	1 000	Bat'karé
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER LES AZALEES	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**EDUCATION POPULAIRE**

PAGE 3/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER SOURCE TOUJOURS (AQST)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE LA REUNION (ADPC REUNION)	Association loi 1901	4 350	Développer la formation aux gestes qui sauvent
6574	025	ASSOCIATION DES CAMELIAS SPORTIVE ET CULTURELLE	Association loi 1901	1 000	Programme d'activité dynamisation du quartier des Camélias
6574	025	ASSOCIATION DES GOYAVES	Association loi 1901	1 000	Programmes d'actions
6574	025	ASSOCIATION DES JEUNES DE JACQUES COEUR (A2JC)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement / Programme d'action d'éducation populaire
6574	025	ASSOCIATION DES RETRAITES INTERIALE DE LA REUNION (ARIR)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION DES VEUVES DE GUERRE ET PUPILLES DE LA NATION DE LA REUNION (AVGPNR)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION ECOUTER INFORMER AIDER DE LA REUNION (AEIAR) (EX ASSOCIATION DIONYSIENNE ECOUTER INFORMER AIDER (ADEIA))	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION FAMILLE ET JEUNESSE ACTIVES DE PRIMAT (AFJAP)	Association loi 1901	1 170	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION FE BOUGE LA MONTAGNE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**EDUCATION POPULAIRE**

PAGE 4/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION FEMMES, AMIS ET PARENTS DU MOUFIA	Association loi 1901	1 000	Echange de partage et de savoir-faire
6574	025	ASSOCIATION JEUNES MONTAGN'ART	Association loi 1901	1 000	Programmes d'actions
6574	025	ASSOCIATION JEUNESSE COMORIENS OCEAN INDIEN	Association loi 1901	1 350	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION KREOLIDE	Association loi 1901	5 000	Run Games Week
6574	025	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	2 670	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION POUR JOUER, APPRENDRE, DECOUVRIR ET S'EPANOUIR (AJADE)	Association loi 1901	1 000	La fête du jeu
6574	025	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE SAINT BERNARD	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION POUR SOUTENIR LES ARTISTES ET ARTISANS (EX ZAITRA)	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	Association loi 1901	1 350	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION REUNIONNAISE DE COOPERATION HUMANITAIRE EDUCATIVE ET SOCIALE - OCEAN INDIEN (ARCHES-OI)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION ROND POINT DES MANGUIERS	Association loi 1901	1 000	Programme d'activités

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**EDUCATION POPULAIRE**

PAGE 5/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION SAINT-DENIS LE LA	Association loi 1901	1 000	Animations diverses
6574	025	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	1 000	Les ados : "Graines de nou, graines d'espoir"
6574	025	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	1 000	Repar à li kafé
6574	025	ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE, SPORTIVE LES BRETONS 974 (ASC SLB974)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SOLIDARITE FAMILLE DIONYSIENNE.ASFD	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION SOURCE SOCIALE SOLIDARITE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SOURS PERKISYON	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE JAMBLON II	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE LOISIRS VYE SID	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	1 670	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	1 000	Actions éco-citoyennes
6574	025	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	1 000	Initiation Plaisir Vélo

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

EDUCATION POPULAIRE

PAGE 6/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION TOOT ANSAMB'	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION UNITED BOXING CLUB DE LA SOURCE (UBCDLS)	Association loi 1901	6 350	Renforcement du lien intergénérationnel à travers des projets sportifs et éducatifs
6574	025	ASSOCIATION ZANBOS - KAYANM FM	Association loi 1901	2 350	Programme d'activités
6574	025	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	4 670	Fonctionnement et actions
6574	025	BOHEME PRO EVENEMENTIEL	Association loi 1901	1 350	Programme d'actions
6574	025	BOUGE AVEC SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	BRAS-MAHO ASSOCIATION	Association loi 1901	1 000	Animation de quartier
6574	025	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	4 000	Programme d'activités d'Éducation Populaire
6574	025	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	8 000	Fonctionnement et actions
6574	025	CHAUDRON BIKE FAMILY	Association loi 1901	1 000	Cross Bitume
6574	025	CLUB DE SAINT JACQUES	Association loi 1901	1 000	Rencontres-échanges interclubs
6574	025	COLIBRI	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

EDUCATION POPULAIRE

PAGE 7/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	COSMIC GIRL	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions
6574	025	DOJO HUANG-YING-CHIN "LE JUDO CLUB DE L'AMITIE"	Association loi 1901	1 000	Action FAM DOBOUT
6574	025	DONN'IN KOUDMIN	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions
6574	025	ECHANGE COMORES OCEAN INDIEN	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions
6574	025	EKOPRATIK	Association loi 1901	1 000	Développement des Réparalis Kafés à Saint-Denis
6574	025	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	025	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	4 350	Activités éducatives et pédagogiques
6574	025	FE ROULE	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions
6574	025	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	200 000	Programme d'actions d'éducation populaire dans les quartiers
6574	025	FIER'KREOL974 (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE DES FEMMES ACTIVES (ARFA))	Association loi 1901	1 670	Fonctionnement et actions
6574	025	FIER'KREOL974 (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE DES FEMMES ACTIVES (ARFA))	Association loi 1901	1 000	Sortie familiale
6574	025	FUZION SEGA MARMAY	Association loi 1901	1 000	Programme d'actions

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**EDUCATION POPULAIRE**

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement et actions
6574	025	KAF'EIR	Association loi 1901	1 000	Programme d'activités
6574	025	KARTIE EN LER (KEL)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	KICK BOXING DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	KMELIAS BOUGE FIT ANSAMB	Association loi 1901	2 000	Programme d'activités
6574	025	LA FLEUR DE TOURNESOL MONTREUIL (EX CLUB DE 3EME AGE "LES TOURNESOLS")	Association loi 1901	1 000	Dynamiser le quartier du Centre Ville (Place du Pôle Océan)
6574	025	LANTANT LE GADIAM-RADIO KONTAK	Association loi 1901	2 350	Animation des quartiers, activités culturelles et socioculturelles
6574	025	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	2 000	Projet Animation Loisirs
6574	025	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	11 350	Fonctionnement et actions
6574	025	LES VIEUX LOUPS RINGARDS	Association loi 1901	1 000	Pratique du football - Rencontres
6574	025	LOKAL DE LA SOURCE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	LUMIERES EN ACTIONS	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	025	MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE - DELEGATION OCEAN INDIEN	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**EDUCATION POPULAIRE**

PAGE 9/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	PRENDS UN ASSEoir	Association loi 1901	1 000	Soutien aux bénévoles dans l'accueil des enfants en attente de parler
6574	025	PRENDS UN ASSEoir	Association loi 1901	1 000	Arbre de Noël
6574	025	RANT DANN ROND	Association loi 1901	1 000	Atelier Education Populaire
6574	025	RANT DANN ROND	Association loi 1901	1 000	Atelier sport et bien-être parents/enfants
6574	025	REUNION IMMUNODEPRIMES VIVRE ET ECOUTER (RIVE)	Association loi 1901	1 350	Fonctionnement (Maison de Vie)
6574	025	RUN ACTION	Association loi 1901	16 670	Espace Public Numérique du Chaudron
6574	025	SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR (SMLH) - SECTION DE LA REUNION - COMITE NORD ET EST	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	T.I.C.A.N.E.T. TRAVAILLER A DES INITIATIVES COLLECTIVES PAR DES ACTIVITES NOUVELLES ET ECONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES	Association loi 1901	6 000	Fonctionnement et actions
6574	025	TOKY OCEAN INDIEN (TOI)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	UNIR OCEAN INDIEN (EX AIDES DEFIS EDUCATION SOLIDARITE ET INSERTION REUNIONNAISE ADESIR)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
TOTAL EDUCATION POPULAIRE				398 070	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

HANDICAP/INTEGRATION

PAGE 1/2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	521	APEDYS REUNION	Association loi 1901	1 000	Journée Nationale des DYS à la Réunion
6574	523	ASSOCIATION AOULADI JUNIOR LA REUNION	Association loi 1901	500	Programme d'actions
6574	523	ASSOCIATION CULTURELLE CAMP CALIXTE (ACCC)	Association loi 1901	1 000	Repas pour les sans abris
6574	523	ASSOCIATION DES ZANATANES	Association loi 1901	1 000	Aide aux personnes âgées et porteuses de handicap
6574	523	ASSOCIATION FRANCO MAURICIEENNE	Association loi 1901	500	Repas de partage aux sans-abris, personnes isolées et personnes handicapées de la Ville de Saint-Denis
6574	63	ASSOCIATION MAISON DES PARENTS DE L'OCEAN INDIEN	Association loi 1901	800	Fonctionnement de la Maison des Parents
6574	523	ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON (ANVPR)	Association loi 1901	500	Préparation des Journées Nationales de Prison
6574	63	ASSOCIATION SOLIDARITE BOIS DE NEFLES SAINTE-CLOTILDE (ASBN)	Association loi 1901	800	Aide alimentaire
6574	521	ASSOCIATION VALENTIN HAUY AU SERVICE DES AVEUGLES ET DES MALVOYANTS, COMITE DE LA REUNION	Association loi 1901	500	Programme d'activités
6574	523	COEUR SOCIAL 974	Association loi 1901	500	Aide et suivi aux démarches administratifs des personnes âgées et handicapées
6574	521	GEM PASSERELLE (GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE)	Association loi 1901	1 000	Repas partage et sortie
6574	521	KAZ HANDI'SOUIRE	Association loi 1901	2 000	Programme d'actions

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

HANDICAP/INTEGRATION

PAGE 2/2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	63	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	800	Projet de distribution de colis alimentaire
6574	521	LIGUE DE LA REUNION DE SPORT ADAPTE (LRSA)	Association loi 1901	500	Journée du handicap
6574	523	MEDIATION FAMILIALE DANS L'OCEAN INDIEN (MFOI)	Association loi 1901	500	Promotion de la médiation familiale à St Denis
6574	523	MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE - DELEGATION OCEAN INDIEN	Association loi 1901	1 000	Journée Mondiale du Refus de la Misère
6574	523	OCEAN INDIEN	Association loi 1901	500	Accompagnement de parent ayant la barrière de la langue
6574	521	REUNION AVENTURES JOULETTES	Association loi 1901	2 000	Améliorer l'insertion des personnes à mobilité réduite
6574	520	REUNION IMMUNODEPRIMES VIVRE ET ECOUTER (RIVE)	Association loi 1901	1 300	Prévention des habitants de Saint-Denis
6574	523	SWADES	Association loi 1901	500	Ateliers Handidanse
6574	523	SWADES	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	523	UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA REUNION (UDAF)	Association loi 1901	500	Fonctionnement Cyberbase

TOTAL HANDICAP/INTEGRATION	18 200
-----------------------------------	---------------

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

INSERTION

PAGE 1/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	Association loi 1901	12 800	Accompagnement du public en difficulté
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	85 475	Programme d'actions Environnement
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	33 618	ACI Aménagement des Gradins Terrain Tennis Club Primat
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	31 440	Multisites Bas de la Rivière
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	30 090	ACI Moufia Les Hauts
6574	523	ASSOCIATION JEUNESSE COMORIENS OCEAN INDIEN	Association loi 1901	2 333	Accompagnement gestion administrative
6574	523	ASSOCIATION KREOLIDE	Association loi 1901	13 300	Accompagnement des actions d'insertion
6574	523	ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES	Association loi 1901	3 000	Insertion des personnes en difficulté par l'activité
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	28 350	ACI Multi sites Quinquina / Domenjod
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	30 350	ACI Champ Fleuri
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	3 495	ACI Plateau Noir Montgaillard

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**INSERTION**

PAGE 2/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	85 000	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Nord (PLIE Nord)
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	13 490	ACI Brûlé
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	26 600	VELOCE
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	11 573	Jardin de Cocagne
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	107 513	Programme d'actions Environnement
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	31 980	ACI Multi sites Centre Ville
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	12 540	ACI Flibustiers avec la SHLMR
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	27 465	ACI Les Granits
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	36 600	Serres pédagogiques
6574	523	ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES CULTURES TRADITIONNELLES ARCT	Association loi 1901	32 000	Pôle agrobio de Saint-François
6574	523	ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES CULTURES TRADITIONNELLES ARCT	Association loi 1901	19 000	Entretien de la Zone de Loisirs à Saint-François

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**INSERTION**

PAGE 3/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT	Association loi 1901	16 600	Labélisé Grande Ecole Numérique
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT	Association loi 1901	18 300	Switch Numérik Camélias
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT	Association loi 1901	2 600	Switch Numérik Bas de La Rivière
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT	Association loi 1901	26 600	Ressourcerie Pôle Numérique
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)	Association loi 1901	670	Organisation Semaine du microcrédit
6574	523	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'INSERTION ET LA MOBILITE (ARIM)	Association loi 1901	1 000	"allon bougé"
6574	523	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	2 000	Emploi permanent
6574	523	CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE REUNION (CRIJ)	Association loi 1901	13 290	Insertion socioprofessionnelle des jeunes résidents des QPV
6574	523	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	14 163	ACI Bois de Nêfles

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

INSERTION

PAGE 4/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	76 410	Accompagnement, Coordination, Parcours Emploi Compétences Lutte Anti Vectorielle (PEC LAV)
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	207 000	Plan Environnement
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	131 300	Accompagnement, coordination et suivi des actions
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	87 194	Subvention exceptionnelle
6574	523	KLAXON	Association loi 1901	2 400	Accompagnement gestion administrative
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	9 300	Fonds d'Aides aux Jeunes
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	7 600	Plateforme de proximité et d'insertion des Camélias
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	133 300	Accompagnement, coordination et suivi des actions
6574	523	PASREL PLUS (PROGRAMME D'ACTION SOCIALE POUR LA REINSERTION LOCALE)	Association loi 1901	7 651	Chantier d'insertion "Miel en l'Air"
6574	523	RUN ACTION	Association loi 1901	7 500	Accompagnement projets d'environnement
6574	523	RUN ACTION	Association loi 1901	52 960	Jardins Familiaux Chaudron - Gestion permanente
6574	523	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	2 300	Insertion par le sport
6574	523	ZARTIS MILITAN AN LANG E AR KREOL (ZAMALAK)	Association loi 1901	2 300	Accompagnement gestion administrative
TOTAL INSERTION				1 500 450	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**PETITE ENFANCE**

PAGE 1/1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	64	ASSOCIATION CRECHE AND GO SEQUOIA	Association loi 1901	50 400	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	ASSOCIATION LA CASE ZOUZOU	Association loi 1901	16 800	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	ASSOCIATION LES CHERUBINS	Association loi 1901	6 720	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	ASSOCIATION LES HORTENSIAS	Association loi 1901	43 680	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	ASSOCIATION LES ZINNIAS	Association loi 1901	3 360	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE PROXIMITE "LES ONYX"	Association loi 1901	13 440	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	CANEBIE	Association loi 1901	12 600	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	CANEBIE II	Association loi 1901	16 800	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	CRECHE LES PERLES A PINPINS	Association loi 1901	33 600	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	ILOT SAINT JACQUES GRANDS	Association loi 1901	26 880	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	ILOT SAINT JACQUES PETITS	Association loi 1901	33 600	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
6574	64	LES BABIES	Association loi 1901	16 800	Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
TOTAL PETITE ENFANCE				274 680	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

POLITIQUE DE LA VILLE

PAGE 1/5

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	AMICALE UFOLEP/USEP : USEP BELLEPIERRE	Association loi 1901	800	Autour du patrimoine réunionnais
6574	520	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL D'ACTIONS SOCIO-EDUCATIFS - A.C.C.A.S.E	Association loi 1901	2 000	Re dynamisation de Dolomieu
6574	520	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL D'ACTIONS SOCIO-EDUCATIFS - A.C.C.A.S.E	Association loi 1901	5 000	Accompagnement Associatif
6574	520	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	5 800	Accompagnement des enfants/adolescents/jeunes adultes de la cité "Patates à Durand"
6574	520	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	1 200	Fonds de Participation aux Habitants (FPH)
6574	520	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	7 200	Accompagnement des enfants adolescents et jeunes adultes quartiers de Prunel
6574	520	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	7 500	Aide à la dynamisation du tissu associatif
6574	520	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	2 000	Médiation sociale quartier clos tessan, mairie, alamandas
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	400	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	1 800	Résiduel Adultes-Relais
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	4 000	Economie solidaire pour notre savoir-faire

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**POLITIQUE DE LA VILLE**

PAGE 2/5

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER SOURCE TOUJOURS (AQST)	Association loi 1901	1 000	Vacances pour tous
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	2 000	Questions de Parents - Parents en Action (sur le quartier de Vauban)
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	2 000	Action de lutte contre l'illettrisme, accompagnement à la parentalité et échanges de savoirs
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	1 500	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	3 000	Résiduel Adultes-Relais sur Vauban/Camélias
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	4 500	Educateur de rue
6574	520	ASSOCIATION FEMMES REUNIONNAISES EN ACTION	Association loi 1901	1 000	Intervention auprès des femmes et leurs familles pour la transformation de la société
6574	520	ASSOCIATION POUR JOUER, APPRENDRE, DECOUVRIR ET S'EPANOUIR (AJADE)	Association loi 1901	3 500	Solidarité en Action et Valorisation par les Activités (SAVA)
6574	520	ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE (AREP)	Association loi 1901	2 100	Accompagnement social local et interculturel sur le quartier du Bas de La Rivière (Unité Reydellet)
6574	520	ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE (AREP)	Association loi 1901	6 000	Redynamisation des ressources locales sur les quartiers de Vauban et des Camélias

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**POLITIQUE DE LA VILLE**

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	1 000	Citoyens de ma République
6574	520	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	350	Aide aux devoirs du CP au CM2
6574	520	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	500	Femmes ambassadrices des valeurs éco-citoyennes
6574	520	ASSOCIATION SOURCE SOCIALE SOLIDARITE	Association loi 1901	1 000	Dynamique de quartier
6574	520	ASSOCIATION ZANBOS - KAYANM FM	Association loi 1901	1 000	Fonds de Participation des habitants (FPH)
6574	520	AUTEUIL OCEAN INDIEN (AOI)	Association loi 1901	2 500	Maison des Familles
6574	520	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	6 600	Animer par l'insertion
6574	520	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	500	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	CERCLE ESCRIME LA BUSE	Association loi 1901	500	Activité Escrime pendant les vacances
6574	520	CONSTELLATION	Association loi 1901	1 000	La Chaumière en l'air
6574	520	COSMIC GIRL	Association loi 1901	1 200	Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**POLITIQUE DE LA VILLE**

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	8 000	Lev la Tet
6574	520	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	2 500	Fonds de Participation des Habitants (CUCS)
6574	520	FORCE TRANKIL	Association loi 1901	1 200	Développement sportif
6574	520	HERITAGE ET PASSIONS DES Ô	Association loi 1901	1 600	Développement des hauts
6574	520	JUNIOR BUSIN'ESS	Association loi 1901	1 000	Cofinancement d'un poste d'adulte-relais - Pouvoir d'agir
6574	520	JUNIOR BUSIN'ESS	Association loi 1901	1 600	Charroyeurs de causement
6574	520	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	2 500	Développement social, culturel et économique
6574	520	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	1 500	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	1 200	Secrets de Saint-François
6574	520	LES MAILLONS DE L'ESPOIR	Association loi 1901	1 000	Alon tys lo lien
6574	520	LES MAILLONS DE L'ESPOIR	Association loi 1901	1 000	La caravane de la prévention
6574	520	LOISIRS EVASION MASCAREIGNES (LEM)	Association loi 1901	1 600	Projets d'animation socio-culturelle dans le cadre de la Politique de la Ville de Saint-Denis
6574	520	POLE D'ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE SERVICES LA KAZ (PASS LA KAZ)	Association loi 1901	670	Jardin Permaculture "Agir avec la nature et non contre elle"
6574	520	RANT DANN ROND	Association loi 1901	800	Vacances pour tous (Ateliers initiations, Café Parents)
6574	520	REMPAR (REUNIONNAIS EN MOUVEMENT POUR UN AVENIR REUSSI) COLLECTIF DE LA ROCADE	Association loi 1901	1 300	Fonds de Participation des Habitants (FPH)

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

POLITIQUE DE LA VILLE

PAGE 5/5

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	900	Animation Prévention
6574	520	T.I.C.A.N.E.T. TRAVAILLER A DES INITIATIVES COLLECTIVES PAR DES ACTIVITES NOUVELLES ET ECONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES	Association loi 1901	1 300	Fonds de Participation des Habitants (FPH)
6574	520	T.I.C.A.N.E.T. TRAVAILLER A DES INITIATIVES COLLECTIVES PAR DES ACTIVITES NOUVELLES ET ECONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES	Association loi 1901	2 500	Projet de développement social, culturel et économique
6574	520	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	3 600	Redynamisation du quartier par la création du lien social
6574	520	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	5 000	Dynamisation du quartier par des activités favorables pour le bon vivre ensemble
6574	520	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	8 000	Formation initiation biologique en lien avec l'économie circulaire
6574	520	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	2 500	Accompagnement social des familles et des individus vers plus d'autonomie - Source-Bellepierre
6574	520	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	6 500	Accompagnement social des familles et des individus vers plus d'autonomie - Moufia
6574	520	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	6 200	Animation globale du territoire en faveur de la population par la redynamisation du tissu associatif local au Moufia
6574	520	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	5 000	Accompagnement individuel des publics jeunes et adultes vers l'insertion socio professionnelle
6574	520	VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	3 600	Développement du quartier vers des pratiques citoyennes par le biais de l'Education Populaire

TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE

153 020

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

PREVENTION

PAGE 1/2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	522	ADSC (ASSOCIATION DECOUVERTE SPORTIVE ET CULTURELLE)	Association loi 1901	150 000	Prévention et médiation nocturne
6574	522	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (ARIV)	Association loi 1901	1 860	Intervention auprès de la population
6574	522	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (ARIV)	Association loi 1901	700	Coordination et partenariat
6574	522	ASSOCIATION DE QUARTIER LA CHAUMIERE 974	Association loi 1901	1 500	Médiateur en milieu éducatif et scolaire
6574	522	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	1 400	Groupe de paroles auprès des femmes victimes de violences
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA SEXUALITE (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DU SIDA) (ARPS)	Association loi 1901	2 000	Accueil du public dionysien et soutien à l'action
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA SEXUALITE (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DU SIDA) (ARPS)	Association loi 1901	1 200	Relais de prévention
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'AIDE JURIDIQUE AUX FAMILLES ET AUX VICTIMES (ARAJUFA)	Association loi 1901	3 300	Fonctionnement
6574	522	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	33 000	Fonctionnement (Prévention)
6574	522	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	500 000	Prévention de rue et de la récidive - approche territorialisée

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**PREVENTION**

PAGE 2/2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	522	COLLECTIF POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (CEVIF)	Association loi 1901	4 600	Prévention de lutte contre le sexisme et contre toutes les formes de violences en milieu scolaire
6574	522	COLLECTIF POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (CEVIF)	Association loi 1901	1 000	Prévention de lutte contre le sexisme et contre toutes les formes de violences en milieu ordinaire
6574	522	KICK BOXING DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	15 000	Interface et Intermédiation Institutionnelle
6574	522	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	1 000	Programmation d'activités dans les prisons (Domenjod et le Port)
6574	522	ORDRE DES AVOCATS	Ordre professionnel	2 000	Permanences gratuites
6574	522	PRENDS UN ASSEOIR	Association loi 1901	1 450	Accompagnement des familles - espace d'accueil pour les visites au parloir du Centre Pénitencier de Domenjod
6574	522	PREVENTION P.E.I (PREVENTION PAR DES PRATIQUES EDUCATIVES INFORMELLES)	Association loi 1901	30 000	Accompagnement social de proximité
6574	114	RESEAU VIF : UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES A LA REUNION DANS LE CADRE D'UN PARCOURS INTEGRE	Association loi 1901	1 600	Prise en charge globale des violences intrafamiliales dans le cadre d'un parcours intégré
TOTAL PREVENTION				751 610	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 1/6

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ANGLOFUN	Association loi 1901	400	Kid's Club
6574	421	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON (AASC)	Association loi 1901	3 300	Dispositif Enfance
6574	421	ASSOCIATION COOPERATION HUMANITAIRE (ACH)	Association loi 1901	4 750	ACM Enfants Handicapés et valides
6574	421	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	3 500	Camp de vacances pour les enfants du quartier
6574	421	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	5 000	Activités Vacances Pédagogiques
6574	421	ASSOCIATION DE QUARTIER LA CHAUMIERE 974	Association loi 1901	2 200	Programme d'activités enfance jeunesse
6574	64	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MIXTE PHILIPPE VINSON	Association loi 1901	1 000	Activité périscolaire
6574	421	ASSOCIATION GENERATION ALAMANDAS	Association loi 1901	2 000	Activités vacances pour les enfants du quartier
6574	421	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	1 600	Concours sciences EEDD
6574	421	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	2 300	Dispositifs vacances Challenge Technique
6574	421	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	1 500	Séjours Familles

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 2/6

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL (ADEC)	Association loi 1901	2 000	Croq'vacances Vive les vacances dans les hauts
6574	421	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL (ADEC)	Association loi 1901	1 300	Accueil des jeunes en classe de découverte (Volet jeunesse)
6574	421	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	Association loi 1901	700	Vacances Toussaint
6574	421	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	Association loi 1901	1 600	Vacances Juillet et Août
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	37 900	Accueils extra scolaires : vacances
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	46 600	Accueils extra scolaires : mercredis
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	20 200	Accueils périscolaires
6574	421	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	200	Les mercredis de Pti colibri
6574	421	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE (PTI COLIBRI)	Association loi 1901	600	C'est les vacances! Pti colibri met le paquet... (pochoirs et vélos)
6574	421	ASSOCIATION SOURS PERKISYON	Association loi 1901	5 500	ACM - ST Bernard
6574	421	ASSOCIATION TOOT ANSAMB'	Association loi 1901	3 500	Action camping
6574	421	ASSOCIATION TOOT ANSAMB'	Association loi 1901	3 500	Accueil Collectif des Mineurs

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)**

PAGE 3/6

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	19 000	Accueil périscolaire
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	22 000	Mercredi Jeunesse
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	44 000	Accueil collectif des mineurs
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	2 850	Mercredi Jeunesse
6574	64	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	7 100	Garderie périscolaire
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	5 840	Accueil Collectif Mineurs
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	1 800	Camp d'adolescents
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	15 900	ACM Primaire Janvier
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	25 000	Fonctionnement du Centre
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	3 160	Classes Extérieures
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	7 830	Classe de Mer
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	26 830	ACM Ados Janvier

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 4/6

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	7 600	Accueil Collectif Mineurs - Janvier
6574	64	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	6 660	Garderie Ecole Bringeliers
6574	64	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	1 500	Garderie Piton Bois de Nèfles
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	5 000	Camps d'adolescents
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	2 000	Accueil Collectif de Mineurs (6-11 ans)
6574	421	COEUR SOCIAL 974	Association loi 1901	2 000	Activités épanouissement mercredi jeunesse
6574	421	COMITE DEPARTEMENTAL UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP)	Association loi 1901	11 660	Aide en Fonctionnement (scolaire) - Transports pour les rencontres USEP
6574	421	CONSTELLATION	Association loi 1901	2 600	Centre de loisirs à l'Ecole Ancien Théâtre
6574	421	CONSTELLATION	Association loi 1901	2 600	Centre de loisirs à l'Ecole Léon Dierx
6574	421	ECHIQUIER DU NORD (EDN)	Association loi 1901	16 250	Activités Pauses Méridiennes ou Récréatives et Éducatives
6574	421	ECHIQUIER DU NORD (EDN)	Association loi 1901	29 100	Activités en temps scolaire
6574	421	ECHIQUIER DU NORD (EDN)	Association loi 1901	6 300	Tournois inter-écoles

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 5/6

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	7 830	ALSH Extrascolaire Mercredi
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	2 000	Petites vacances (Mars, Mai, Octobre)
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	4 170	ALSH Grandes Vacances (ADOS) PEG
6574	64	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	10 000	Garderie Ecoles Saint-Bernard /Affouches
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	25 500	Poste Gestionnaire
6574	421	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	112 500	Actions éducatives en faveur de la jeunesse (Parentalité, ACM, CAPJ)
6574	421	FIER'KREOL974 (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE DES FEMMES ACTIVES (ARFA))	Association loi 1901	4 500	Accueil de loisirs
6574	421	FIER'KREOL974 (EX ASSOCIATION REUNIONNAISE DES FEMMES ACTIVES (ARFA))	Association loi 1901	1 500	Atelier d'Animation
6574	421	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	31 000	Accompagnement dans le plan de redressement
6574	421	JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	10 000	Mercredi Jeunesse
6574	421	JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	20 000	Accueil Collectif des Mineurs
6574	421	JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	15 000	Garderie Périscolaire

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)

PAGE 6/6

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	13 400	Projections Scolaires
6574	421	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	3 500	Ateliers vacances Education à l'image BPV
6574	421	L'ASSOCIATION DES PARENTS D' ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU RUISSEAU BLANC (A.P.E.R.B.)	Association loi 1901	400	Action pédagogique en cours d'année
6574	421	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	18 000	Accueil Périscolaire/Mercredi
6574	421	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	9 900	Accueil Collectif des Mineurs Philibert Commerson
6574	421	LIGUE DE LA REUNION DE SPORT ADAPTE (LRSA)	Association loi 1901	5 700	Vacances
6574	421	REMPAR (REUNIONNAIS EN MOUVEMENT POUR UN AVENIR REUSSI) COLLECTIF DE LA ROCADE	Association loi 1901	700	Vacances Mars
6574	421	REMPAR (REUNIONNAIS EN MOUVEMENT POUR UN AVENIR REUSSI) COLLECTIF DE LA ROCADE	Association loi 1901	1 000	Vacances Janvier
6574	421	SCIENCES REUNION - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE	Association loi 1901	2 130	Vacances le goût des sciences
6574	421	VIVANCIA OCEAN INDIEN	Association loi 1901	10 000	Accompagnement Des Jeunes Engagés Volontaires - Service Civique
TOTAL PROJET EDUCATIF GLOBAL (P.E.G)				734 460	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

SCOLAIRE

PAGE 1/1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Établissement public	188 500	Aide au fonctionnement
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Établissement public	1 923 230	Emploi
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Établissement public	204 000	Plan Anglais/Institut Municipal des Langues
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Établissement public	107 250	Programme de Réussite Éducative (PRE)
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Établissement public	74 900	Service civique
TOTAL SCOLAIRE				2 497 880	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**SENIORS**

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE POUR LES SENIORS (ACSS)	Association loi 1901	1 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	500	Journée des aînés
6574	61	ASSOCIATION DE LOISIRS 'LES JOYEUX COMPAGNONS' DE SAINT-BERNARD - MONTAGNE	Association loi 1901	1 700	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION FLEURS DES CHAMPS DE GRAND CANAL	Association loi 1901	1 800	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE SECTION ST-DENIS	Association loi 1901	1 200	Programme d'actions
6574	61	ASSOCIATION JOIE ET GAÏETE DE LA SOURCE	Association loi 1901	1 900	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LA FARANDOLE	Association loi 1901	1 800	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LA JAVA BLEUE	Association loi 1901	1 200	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LES AZALEES	Association loi 1901	1 200	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LES CAMELIAS	Association loi 1901	1 200	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION MOUFIA I - LES FLAMBOYANTS	Association loi 1901	1 300	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**SENIORS**

PAGE 2/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	ASSOCIATION PETITES FLEURS FANEES	Association loi 1901	1 100	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION PRINTEMPS DES AINES	Association loi 1901	1 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB 3EME AGE LES PLUIES D'OR	Association loi 1901	1 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE 3EME AGE "ESPOIR"	Association loi 1901	1 400	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE 3ÈME AGE "LES GOYAVIERS"	Association loi 1901	1 200	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE L'AMITIE	Association loi 1901	1 100	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE L'ESPERANCE	Association loi 1901	1 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE LOISIRS DE LA MONTAGNE	Association loi 1901	1 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE SAINT JACQUES	Association loi 1901	1 870	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE TROISIEME AGE " LES CHRYSANTHEMES "	Association loi 1901	1 200	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DES CAPUCINES	Association loi 1901	1 900	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DES MIMOSAS DE SAINT-DENIS	Association loi 1901	1 350	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

SENIORS

PAGE 3/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	CLUB DU 3EME AGE MOUFIA II	Association loi 1901	1 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB EMERAUDES	Association loi 1901	1 100	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB HELIOTROPE	Association loi 1901	1 400	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LA BELLE VIE	Association loi 1901	1 400	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LA COLOMBE	Association loi 1901	1 300	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LA VANILLE	Association loi 1901	1 400	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB L'AGE HEUREUX	Association loi 1901	1 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LE SOURIRE	Association loi 1901	1 700	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES BOUGAINVILLIERS	Association loi 1901	1 200	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES CHARMILLES	Association loi 1901	1 800	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES DAHLIAS	Association loi 1901	1 600	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES LAURIERS	Association loi 1901	1 400	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LOUIS JOUVET	Association loi 1901	1 100	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**SENIORS**

PAGE 4/4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	CLUB PAMPLEMOUSSE	Association loi 1901	2 400	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB SENIORS DE L'ILET QUINQUINA	Association loi 1901	800	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	COEUR OCEAN	Association loi 1901	1 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	16 000	Fonctionnement du Centre Social de la Montagne
6574	61	FLEUR DE LOTUS	Association loi 1901	1 000	Activités Multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	LA FLEUR DE TOURNESOL MONTREUIL (EX CLUB DE 3EME AGE "LES TOURNESOLS")	Association loi 1901	1 060	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	LA FLEUR YLANG YLANG	Association loi 1901	1 200	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	LES BEGONIAS	Association loi 1901	1 100	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	LES POINSETTIAS DE BOURBON	Association loi 1901	1 200	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ORGANISATION REUNIONNAISE D'INFORMATION ET D'AIDE AUX PERSONNES AGEES (ORIAPA)	Association loi 1901	9 000	Ateliers numériques pour les Seniors
6574	61	RESPA SEUL RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE PERSONNES AGEES	Association loi 1901	1 700	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	SOS GRAMOUNES ISOLES	Association loi 1901	800	Activités Multiples au bénéfice des personnes âgées
TOTAL SENIORS				87 080	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

SPORTS

PAGE 1/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ACADEMIE DE SAVATE DIONYSIENNE	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE	Association loi 1901	9 500	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	AIGLONS D'ORIENT	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	AIGLONS D'ORIENT	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ARCHERS DE SAINT-DENIS (ASD)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION AZOT'YZONE TRIAL	Association loi 1901	1 000	Organisation Trial Urbain de Saint-Denis
6574	40	ASSOCIATION AZOT'YZONE TRIAL	Association loi 1901	2 000	Aide au financement de l'activité
6574	40	ASSOCIATION BOXING CLUB BAS DE LA RIVIERE (BCBLR)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	Association loi 1901	12 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON LABELLISEE "POLE FRANCE ET ESPOIR"	Association loi 1901	11 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNION (ACPR)	Association loi 1901	4 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	1 000	Trail de Sainte-Clotilde

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**SPORTS**

PAGE 2/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION DIONYSIENNE DE JIU JITSU BRESILIEU (ADJJB)	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION SPORTIVE CANINE (ADESC)	Association loi 1901	1 000	Aide au financement de l'activité
6574	40	ASSOCIATION DOJO DIONYSIEN	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ASSOCIATION ENVIRONNEMENT SPORT ET CULTURE DE LA MONTAGNE (ESC)	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION FOOTBALL FEMININE DIONYSIENNE (AFFD)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	ASSOCIATION HANDBALL CLUB EST DIONYSIEN (HBCED)	Association loi 1901	6 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT FEMININE	Association loi 1901	1 500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION JUDO CLUB DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	2 500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION LA DANSE DES LIONS	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ASSOCIATION PYTHAGORE LA SOURS. A-P-S	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION QWAN KI DO DE L'EST	Association loi 1901	500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**SPORTS**

PAGE 3/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	Association loi 1901	50 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE CLUB DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE, SPORTIVE LES BRETONS 974 (ASCSLB974)	Association loi 1901	1 000	Trail de Bellevue
6574	40	ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE, SPORTIVE LES BRETONS 974 (ASCSLB974)	Association loi 1901	1 000	Trail du Pic Adam
6574	40	ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON	Association loi 1901	8 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETAGNE (ASB)	Association loi 1901	50 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION)	Association loi 1901	1 500	Aide à la participation au championnat sport collectif (basket)
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE MONTGAILLARD ASCM (EX ASSOCIATION SPORTIVE MONTGAILLARD (ASM))	Association loi 1901	10 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ASSOCIATION TENNIS BALLON DU MOUFIA OMNISPORT	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	ASSOCIATION TENNIS CLUB DU NORD (ATCN)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ASSOCIATION UNITED BOXING CLUB DE LA SOURCE (UBCDLS)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**SPORTS**

PAGE 4/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ATHLETISME-CLUB ENTENTE DU NORD SAINT-DENIS	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	ATHLETISME-CLUB ENTENTE DU NORD SAINT-DENIS	Association loi 1901	3 000	Organisation 10 kms nocturne de Saint-Denis
6574	40	BASKET CLUB DIONYSIEN (BCD)	Association loi 1901	12 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	BOXING CLUB DU CENTRE VILLE	Association loi 1901	1 000	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	BOXING CLUB MONTAGN'ART	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	BOXING CLUB TAMARINS 974	Association loi 1901	4 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	BULL'S CHAUDRON	Association loi 1901	4 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	CERCLE ESCRIME LA BUSE	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	CLUB AQUATIQUE DU CHAUDRON (CAC)	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE (COM)	Association loi 1901	15 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	CLUB ROLAND GEORGET SPORTS HANDICAP (CRGSH)	Association loi 1901	1 500	Aide à la participation aux compétitions officielles sports individuels
6574	40	CLUB SPORT HANDICAP DU NORD	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	CLUB SPORTIF PAUL JOUGLA (CSPJ)	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**SPORTS**

PAGE 5/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	CLUB SPORTIF SAINT DENIS ATHLETISME (CSSDA)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	CLUB SPORTIF SAINT DENIS BICROSS	Association loi 1901	4 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	DAGARD BOXING CLUB	Association loi 1901	3 500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	DOJO HUANG-YING-CHIN "LE JUDO CLUB DE L'AMITIE"	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	DON ALI LA MAIN	Association loi 1901	1 500	Aide au fonctionnement de l'activité
6574	40	ECOLE DE FOOT DE ST-FRANCOIS	Association loi 1901	10 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	ECOLE DE SPORT SILAT ESCRIMA.E.S.S.E.	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ECOLE REUNIONNAISE DE BUDO	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	ESCRIME DE JOINVILLE	Association loi 1901	500	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	FE ROULE	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	FOOTBALL CLUB MOUFIA	Association loi 1901	25 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	3 600	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	HANDBALL FEMININ CHAUDRON	Association loi 1901	4 500	Aide à la participation au championnat sport collectif

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**SPORTS**

PAGE 6/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	HAND-BALL FEMININ SAINT-DENIS (HBF SAINT-DENIS)	Association loi 1901	15 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	HERITAGE ET PASSIONS DES Ô	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	HPG BOXING CLUB	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	INSERTION TEAM CLUB DU BRULE	Association loi 1901	800	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	10 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE MONTAGNARDE (JSM)	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE SAINT DENIS (AJS SAINT-DENIS)	Association loi 1901	20 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE SAINTE-CLOTILDE	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	JOINVILLE HAND	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	JUDO CLUB MUNICIPAL SAINT DENIS	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	KIBIO BOXING CLUB DU CHAUDRON (KBC)	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	KICK BOXING DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	KIM DAO	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**SPORTS**

PAGE 7/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	LASOURS HANDBALL	Association loi 1901	7 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	LES CONFLORS	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	MANATHAN KRAV MAGA	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	MARGOT RUN	Association loi 1901	1 000	Aide au financement de l'activité
6574	40	MOUFIA AQUATIK	Association loi 1901	4 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	MOUFIA BOXING CLUB	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	NATATION SAINT-DENIS REUNION (NSDR)	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	NOBLE ART DU CHAUDRON	Association loi 1901	2 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association loi 1901	57 000	Aide au financement de l'activité
6574	40	PERFECT GYM BOXING DIONYSIEN	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	PRIMAT CLUB LES PHOENIX	Association loi 1901	4 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	RACING CLUB SAINT-DENIS (RCSD)	Association loi 1901	1 000	Course du Piton Patates
6574	40	RACING CLUB SAINT-DENIS (RCSD)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**SPORTS**

PAGE 8/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ROLLER SPORTS DIONYSIEN (EX ASSOCIATION ROLLER SKATE DIONYSIEN)	Association loi 1901	3 000	Aide pour la participation aux compétitions officielles
6574	40	RUGBY CLUB SAINT-BERNARD LA MONTAGNE (RCSBLM)	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	SAINT DENIS FAV'SPORT	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR)	Association loi 1901	40 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	SAINT DENIS RUN ROLLER	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	Association loi 1901	50 000	Aide à la participation championnat elite sports collectifs
6574	40	SAINT-DENIS GYM REUNION (SDGR)	Association loi 1901	11 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS (SSJD)	Association loi 1901	10 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
6574	40	SPORT DEVELOPPEMENT DU NORD SDN	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	SPORTING CLUB CHAUDRON RUGBY (SCCR)	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	8 000	Aide à la participation au championnat sport collectif

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 29/11/2019

SPORTS

PAGE 9/9

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	TAI-DO BUDO DIONYSIEN	Association loi 1901	1 500	Aide au financement de l'activité
6574	40	TEAM TRAIL TITILE	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CHAMP FLEURI (TCMCF)	Association loi 1901	3 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	UNION PUGILISTIQUE DE SAINT-DENIS	Association loi 1901	4 000	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	VELO CLUB DE SAINT-DENIS (VCSD)	Association loi 1901	4 500	Aide à la participation aux compétitions officielles Elite sport individuel
6574	40	VOLLEY-BALL CLUB DE SAINT-DENIS (VBC ST-DENIS)	Association loi 1901	7 000	Aide à la participation championnat Elite sports collectifs
6574	40	WAX	Association loi 1901	1 000	Aide à la participation aux compétitions officielles sport individuel
6574	40	XV DIONYSIEN (XVD)	Association loi 1901	5 000	Aide à la participation au championnat sport collectif
TOTAL SPORTS				655 400	
TOTAL ATTRIBUE EN SEANCE DU CM DU 29/11/2019					11 299 115

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**

PAGE 1/3

Libellé	Statut	Montant de la Convention CM du Vendredi 29/11/2019
ADSC (ASSOCIATION DECOUVERTE SPORTIVE ET CULTURELLE)	Association loi 1901	153 000
ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	180 623
ASSOCIATION CRECHE AND GO SEQUOIA	Association loi 1901	50 400
ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE EVOLUTION SOCIALE REUSSIE (ADPESR)	Association loi 1901	49 880
ASSOCIATION KREOLIDE	Association loi 1901	28 300
ASSOCIATION LES HORTENSIAS	Association loi 1901	43 680
ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	414 956
ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DES CULTURES TRADITIONNELLES ARCT	Association loi 1901	51 000
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCERIES POUR L'INSERTION ET POUR L'ENVIRONNEMENT	Association loi 1901	64 100
ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	104 700
ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	Association loi 1901	50 000
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETAGNE (ASB)	Association loi 1901	50 000

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**

PAGE 2/3

Libellé	Statut	Montant de la Convention CM du Vendredi 29/11/2019
ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	85 000
CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Établissement public	2 497 880
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Établissement public	3 950 000
CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	78 720
CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDROI)	S.A.R.L	96 000
CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	547 163
CRECHE LES PERLES A PINPINS	Association loi 1901	33 600
ECHIQUEUR DU NORD (EDN)	Association loi 1901	51 650
ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	82 650
FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	312 500
FOOTBALL CLUB MOUFIA	Association loi 1901	25 000
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	34 600

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 29/11/2019**

PAGE 3/3

Libellé	Statut	Montant de la Convention CM du Vendredi 29/11/2019
GRUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	501 904
ILOT SAINT JACQUES GRANDS	Association loi 1901	26 880
ILOT SAINT JACQUES PETITS	Association loi 1901	33 600
JEUNESSE 974 QUARTIER SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	45 000
LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	46 050
MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	150 200
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association loi 1901	57 000
PREVENTION P.E.I (PREVENTION PAR DES PRATIQUES EDUCATIVES INFORMELLES)	Association loi 1901	30 000
RUN ACTION	Association loi 1901	77 130
SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR)	Association loi 1901	40 000
SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	Association loi 1901	50 000
VALORISATION DE LA REUNION PAR L'ACTION SOLIDAIRE (VAREAS)	Association loi 1901	40 400

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019



CONVENTION 2020 N°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS,

Hôtel de Ville

97717 Saint-Denis Messag Cedex 9

Représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE,**

D'une part

Et

(Nom association en conformité à la déclaration au JO)

(Adresse du siège social)

Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

D'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la Délibération

du Conseil Municipal du

(Budget Primitif)

Vu la Délibération

du Conseil Municipal du

(Décision Modificative éventuelle)

Vu la Délibération

du Conseil Municipal du

(Budget supplémentaire éventuel)

Vu la Délibération

du Conseil Municipal du

(Convention)

Vu la Délibération

du Conseil Municipal du

(Avenant)

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} - Objet de la convention

Formule applicable aux subventions de fonctionnement général

L'Association <...> a pour objet <...>.

Compte tenu de l'intérêt présenté par l'activité de cette association, la Commune a décidé d'en faciliter la réalisation en lui allouant des moyens financiers et les moyens de fonctionnement qu'elle requiert en termes de locaux, personnels et matériels.

OU

Formule applicable aux subventions affectées à un projet spécifique

L'Association <...> a pour objet <...>.

L'Association a décidé, à son initiative et sous sa responsabilité, de mettre en œuvre le programme d'actions suivant : <...>, dont le détail est joint en annexe à la présente convention.

OU

L'Association a décidé, à son initiative et sous sa responsabilité, de mettre en œuvre l'action suivante : <...>.

Compte tenu du caractère d'intérêt public local de ce programme d'actions, la Commune s'engage à en soutenir la mise en œuvre, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert et/ou en termes de locaux, personnels, matériels.

Article 2 - Durée de la convention

Accusé de réception en préfecture

974299850 (Saint-Denis) DE

Date de télétransmission : 10/12/2019

Date de réception préfecture : 10/12/2019

La présente convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire.

II - DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 3 - Contribution financière communale

Pour le budget 2020, la Commune accorde à l'Association une subvention d'un montant total de <...> € (**somme en chiffres (somme en lettres) caractères gras**) répartie de la manière suivante :

Motif	Montant
 €

Le montant de cette subvention a été fixé par le Conseil Municipal après examen de l'objet de la demande, des budgets prévisionnels, des coûts éligibles, de l'ensemble des produits affectés et des bilans d'activité et financier de l'année écoulée, le cas échéant provisoires, transmis par l'Association.

Le montant annuel accordé aux associations percevant, sur la durée du contrat, une subvention de plus de 500 000 euros annuel pourra être ajusté en fonction du (des) contrats(s) d'objectifs pouvant être établis.

Article 4 - Modalités de versement de la contribution financière

Cette subvention sera versée, après notification, en 4 fois maximum et conformément au plan de trésorerie annexé à la présente convention.

Le montant global des acomptes à verser ne pourra dépasser 80% du montant total de la subvention attribuée.

Le solde de la subvention sera versé au vu de la copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé et du bilan intermédiaire établi et certifié par l'Association. Une proratisation du versement du solde pourra être effectuée en fonction des dépenses réalisées.

Dans le cas où l'Association ne réaliserait pas la totalité du programme d'actions ou de l'action considérée au titre de la présente convention et de ses annexes, la Commune sera ainsi en droit de solliciter le remboursement des sommes éventuellement trop perçues eu égard aux dépenses réellement engagées par l'Association. Ce remboursement interviendra sur émission d'un simple titre de recette par la Commune au vu du budget définitif établi et certifié par l'Association pour l'exercice considéré écoulé.

Pour les associations percevant plus de 500 000 € de subvention, le premier versement, prévu au plan de trésorerie, ne pourra excéder 50 % du montant total attribué.

La subvention sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués au compte bancaire de l'Association correspondant au RIB transmis avec la demande de subvention.

Le comptable assignataire est (à préciser) :

Article 5 - Adaptation des budgets prévisionnels

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action, l'Association peut procéder à une adaptation de ses budgets prévisionnels par des transferts entre natures de charges éligibles. Cette adaptation des dépenses réalisées dans le respect du montant total des coûts éligibles ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions ou de l'action et ne doit pas être substantielle au regard du coût total estimé éligible.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'Association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions ou de l'action et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible.

L'Association notifie ces modifications à la Commune par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par la Commune de ces modifications.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

III - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Article 6 - Agents mis à disposition

La Commune met à disposition <...> agents auprès de l'Association, selon la répartition suivante :

- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...> ;
- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...> ;
- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...>.

Article 7- Nature des activités

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

Des fiches de poste précisant la nature des activités sont jointes à la présente convention.

Article 8 - Conditions d'emploi

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

Ils sont soumis aux règles d'organisation interne et aux conditions de travail applicables dans l'Association telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

OU

Ils sont soumis aux conditions d'emploi suivantes : <durée hebdomadaire de travail, horaires, etc.>.

Article 9 - Contrôle et évaluation des activités

M. <...> bénéficie des conditions de notation et d'avancement suivantes : <...>.

Article 10 - Remboursement

L'Association rembourse à la Commune la rémunération des agents mis à disposition, ainsi que les cotisations et contributions y afférentes, selon les modalités suivantes :

<à préciser : indication des montants, de l'échéancier, de l'imputation, etc.>.

IV - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Article 11 - Désignation

Pour la réalisation du programme d'actions mentionné à l'article 1^{er}, la Commune met à disposition de l'Association les locaux ci-après désignés :

- nature : <...> ;
- localisation : <...> ;
- surface : <...> ;
- loyers et charges locatives estimés : <...>.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Article 12 – Durée

Cette mise à disposition est consentie pour la durée de la présente convention.

Il est entendu entre les parties à la présente convention que la mise à disposition des locaux relève d'un droit d'occupation précaire, et non d'un bail. La présente convention étant conclue *intuitu personae*, l'Association ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit. Il lui est notamment interdit de sous-louer les locaux mis à disposition, sauf accord exprès et préalable de la Commune.

Article 13 - Etat des lieux

L'Association prendra les locaux mis à disposition dans leur état actuel, déclarant avoir connaissance de leurs avantages et de leurs défauts.

Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession des lieux, ainsi qu'à l'issue de la présente convention.

Article 14 - Conditions d'occupation

Les locaux mis à disposition ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles conformes à la présente convention. Toute modification de cette destination est subordonnée à l'autorisation préalable de la Commune. En cas de modification de cette destination sans ou contre l'autorisation préalable de la Commune, cette dernière pourra résilier de plein droit la présente convention.

L'Association s'engage à prendre soin des locaux mis à sa disposition. Elle ne pourra faire ni laisser rien faire qui puisse les détériorer et devra, sous peine d'être tenue personnellement responsable, avertir la Commune, sans retard et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété.

L'entretien des locaux mis à disposition est à la charge de l'Association.

Article 15 - Conditions financières

La mise à disposition est consentie aux conditions suivantes : <...>.

L'Association prend à sa charge les frais suivants : <par exemple, les fluides>.

Article 16 - Assurances

L'Association s'engage, avant la prise de possession, à contracter toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et notamment garantir la Commune contre tous les sinistres dont elle pourrait être responsable, soit de son fait, soit de celui des usagers du local mis à sa disposition. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la Commune ne puisse en aucun cas être inquiétée.

La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie à la Commune par la production des attestations d'assurance correspondantes, lesquelles devront être produites annuellement, à chaque date anniversaire du contrat d'assurance de ladite police.

V - AUTRES CONCOURS EN NATURE

Article 17 - Autres concours en nature

Pour la réalisation du programme d'actions ou de l'action **(ou de son activité)** mentionné à l'article 1^{er}, la Commune fournit à l'Association les concours en nature suivants : <...>.

Ces concours en nature ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation du programme d'actions ou de l'action mentionnés à l'article 1^{er}.

Ces concours sont attribués sous les conditions suivantes : <...>.

VI - RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Article 18 - Responsabilité et assurances

L'Association est responsable du respect des législations spécifiques à son activité.

Elle est seule responsable vis-à-vis de ses membres, de ses salariés et des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient, résultant de son activité.

L'Association fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait de son activité. Elle s'engage à souscrire, auprès d'une ou plusieurs compagnies notoirement solvables, les garanties couvrant les conséquences dommageables qui pourraient lui être imputées à cet égard, de manière que la responsabilité de la Commune ne puisse pas être recherchée. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la Commune ne puisse en aucun cas être inquiétée.

La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie à la Commune par la production des attestations d'assurance correspondantes, lesquelles devront être produites annuellement. Cette communication n'engage en rien la responsabilité de la Commune pour le cas où, à l'occasion d'un sinistre, l'étendue des garanties ou le montant de cette ou ces assurances s'avérerait insuffisant.

Le défaut de production des attestations d'assurance, à la demande de la Commune et dans le délai fixé par elle, peut justifier la résiliation de la présente convention aux torts exclusifs de l'Association.

VII - CONTROLE ET EVALUATION

Article 19 - Modalités de contrôle

La Commune s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise des concours attribués.

19.1 - Prescriptions légales

En application des dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'Association est tenue de fournir à la Commune une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité. Ces documents devront être remis à la Collectivité avant le 30 juin.

Conformément au 4^{ème} alinéa de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'Association doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte rendu doit être établi conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif audit compte rendu financier. Il doit être déposé auprès de la Commune dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 612-4 du Code de commerce et du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009, toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives, au sens de l'article 1^{er} de la loi du 12 avril 2000, ou des établissements publics à caractère industriel et commercial une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000 euros :

- est tenue de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant ;
- doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,
- en outre dont le montant global des subventions serait supérieur à 153 000 € doivent fournir un bilan synthétique selon le modèle joint en annexe ;
- doit assurer la publicité de ses comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels.

19.2 - Stipulations particulières

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Toute association percevant une subvention de la Commune d'un montant annuel supérieur à 23 000 euros sur deux exercices consécutifs, s'engage à désigner un expert-comptable pour vérifier ses comptes. Le rapport de cet expert-comptable doit être déposé auprès de la Commune dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

L'Association, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre à la Commune tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les délais utiles.

L'Association s'engage à produire à la Commune toute pièce justificative de la réalisation du programme d'actions ou de l'action visés à la présente convention auxquels sont affectés la subvention et les moyens mis à disposition.

Elle s'engage à mettre la Commune en mesure de procéder à tout moment, éventuellement sur pièces et sur place, pour toute opération, à tous les contrôles qu'elle jugera nécessaire quant à l'utilisation de la subvention attribuée.

L'Association s'engage à informer la Commune de toute modification intervenant dans sa situation (changements de RIB, d'adresse, de statuts, d'administrateurs, etc.) dans un délai de 30 jours à compter de ladite modification.

Article 20 - Reversement de tout ou partie de la subvention

En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention par l'Association, la Commune pourra mettre en œuvre soit le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, soit la diminution ou la suspension du montant de la subvention, notamment dans les cas suivants :

- en cas d'utilisation de la subvention pour un objet ne présentant pas un caractère d'intérêt général en lien avec la commune ;
- au cas où l'activité de l'Association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention ;
- en cas de défaut de publicité de leurs comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels pour les associations astreintes à cette obligation en application des dispositions de l'article L. 612-4 du Code de commerce et du décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 ;
- si l'action soutenue relève d'un cofinancement, en cas de non-obtention d'un financement sollicité, en cas de rupture des relations contractuelles entre l'Association et un cofinancier, en cas d'abandon, de suspension ou de retrait du projet ou en cas de prononcé d'une sanction ou d'une injonction de reversement des financements attribués par un cofinancier ;
- en cas de déclaration inexacte ou trompeuse faite par l'Association dans sa demande de subvention ou dans tout autre document remis par ou au nom et pour le compte de l'Association au titre de la présente convention ;
- en cas d'absence de mention du soutien apporté par la Commune sur les principaux documents informatifs ou promotionnels de l'Association ;
- en cas de non-respect de l'article 19.1.

Les cas énumérés ci-dessus ne sont pas limitatifs.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

La Commune pourra également demander à l'Association le reversement des sommes non utilisées ou insuffisamment justifiées ou non justifiées par l'Association.

Cette décision sera précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, l'Association étant mise en mesure de présenter ses observations dans le respect des droits de la défense. Le délai fixé par la mise en demeure tiendra compte de la nature du manquement invoqué.

Le reversement total ou partiel de la subvention décidé par la Commune fera l'objet d'une injonction délivrée par voie de lettre recommandée avec demande d'accusé de réception et sera poursuivi par voie de titre exécutoire s'il n'est pas fait droit à l'injonction dans un délai de trente jours.

Article 21 - Evaluation

Au terme de la convention, l'Association remet à la Commune, dans un délai de six mois, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action subventionnés. La Commune procède, conjointement avec l'Association, à l'évaluation de ses conditions de réalisation.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1^{er}, ainsi que sur l'impact du programme d'actions ou de l'action au regard de l'intérêt local.

Article 22 - Résiliation de la convention

Sans préjudice du reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en application de l'article précédent, la Commune pourra également, en cas d'inexécution partielle ou totale de la convention d'une particulière gravité, prononcer sa résiliation de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, l'Association étant mise en mesure de présenter ses observations dans le respect des droits de la défense.

La résiliation de la convention par la Commune ne donnera lieu à aucune indemnisation.

La présente convention sera également résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'Association pour quelque cause que ce soit.

Article 23 - Renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect de la présente convention par l'Association.

VIII – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 24 - Communication

L'Association s'engage à mentionner de manière lisible, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, le soutien financier de la Commune par, au minimum, l'apposition des armoiries de Saint-Denis.

Article 25 - Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 26 - Litiges

En cas de divergence résultant de l'application de la présente convention, une tentative de conciliation devra être recherchée par les parties.

En cas de désaccord persistant entre la Commune et l'Association, le Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Article 27 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

En cas de changement de domiciliation de l'Association, et faute pour elle de l'avoir signifié par lettre recommandée avec accusé de réception, toute notification ayant trait à l'exécution de la présente convention sera valablement effectuée au domicile visé à l'alinéa précédent.

Article 28 - Documents annexés à la convention

Seront annexés à la convention : Le plan de trésorerie signé du Président et (ou) du Trésorier (en 3 exemplaires) et l'annexe **19.1** – Prescriptions légales pour les associations percevant plus de 153 000 euros de fonds publics.

Fait à Saint-Denis, le

Le Président de l'Association

Le Maire

(Préciser son identité)

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

ANNEXE 19.1 - Prescriptions légales

Le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation. Ce dernier devra être transmis sous la forme suivante :

<input type="checkbox"/> Trésorerie	€
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dont montant de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice	€
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dont montant des valeurs de placements à cette date	€

Compte de résultat et budgets (en euro)	Compte de résultat du dernier exercice clos du 01/01/18 au 31/12/18	Budget de l'année en cours du 01/01/19 au 31/12/19	Budget prévisionnel du 01/01/2020 au 31/12/2020
Cotisations et assimilés			
Prestations de services			
Subventions Européennes			
Subventions de l'Etat			
Subventions Régionales			
Subventions Départementales			
Subventions de la collectivité			
Subventions des Autres Organismes Publics			
Subventions des Autres Organismes Privés			
Total des subventions			
Autres produits			
Reprise sur provisions et amortissements			
Total des produits d'exploitation			
Achats			
Charges externes			
Impôts et taxes			
Salaires et indemnités			
Charges Sociales			
Autres charges			
Dotations aux amortissements et provisions			
Total des charges d'exploitation			
Résultat d'exploitation			
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat NET			

(Pour les Associations qui bénéficient de plus de 153 000 € de subvention, un ensemble d'indicateurs d'activités et financiers sont à remettre trimestriellement à la Commune ; à préciser)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019



CONVENTION 2020 N°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS,

Hôtel de Ville

97717 Saint-Denis Messag Cedex 9

Représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE,**

D'une part

Et

(Nom de l'Etablissement Public ; SEM ; SARL)

(Adresse du siège social)

Représentée par son Représentant Légal en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

D'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la Délibération

du Conseil Municipal du

(Budget Primitif)

Vu la Délibération

du Conseil Municipal du

(Décision Modificative éventuelle)

Vu la Délibération

du Conseil Municipal du

(Budget supplémentaire éventuel)

Vu la Délibération

du Conseil Municipal du

(Convention)

Vu la Délibération

du Conseil Municipal du

(Avenant)

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les conditions de participation de la Commune de Saint-Denis à la mise en œuvre de l'action suivante :

Article 2 - ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC, SEM, SARL

L'Etablissement Public, SEM, SARL propose de mener un programme d'activité en **(à compléter par le correspondant administratif)** selon un programme d'action joint en annexe en conformité avec ses statuts.

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'Etablissement Public, SEM, SARL pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à **(nom de l'Etablissement Public, SEM, SARL)** à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2020, cette somme est fixée à **somme en chiffres (somme en lettres) caractères gras**

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir.

Moyens mis à disposition

Accusé de réception en préfecture : **(à compléter)**
 974-210720115-20191129-195014 DE
 PERSONNEL MATÉRIEL LOCAL
 Date de transmission : 10/12/2019 **(à compléter)**
 Date de réception préfecture : 10/12/2019 **(à compléter)**

Article 4 - MODALITES DE PAIEMENT

La subvention sera versée conformément aux besoins de trésoreries de l'Etablissement Public, SEM, SARL ainsi que la transmission des éléments en infra :

<input type="checkbox"/> Trésorerie	€
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dont montant de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice	€
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Dont montant des valeurs de placements à cette date	€

Compte de résultat et budgets (en euro)	Compte de résultat du dernier exercice clos du 01/01/18 au 31/12/18	Budget de l'année en cours du 01/01/19 au 31/12/19	Budget prévisionnel du 01/01/2020 au 31/12/2020
Cotisations et assimilés			
Prestations de services			
Subventions Européennes			
Subventions de l'Etat			
Subventions Régionales			
Subventions Départementales			
Subventions de la collectivité			
Subventions des Autres Organismes Publics			
Subventions des Autres Organismes Privés			
Total des subventions			
Autres produits			
Reprise sur provisions et amortissements			
Total des produits d'exploitation			
Achats			
Charges externes			
Impôts et taxes			
Salaires et indemnités			
Charges Sociales			
Autres charges			
Dotations aux amortissements et provisions			
Total des charges d'exploitation			
Résultat d'exploitation			
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat NET			

(Pour les Associations qui bénéficient de plus de 153 000 € de subvention, un ensemble d'indicateurs d'activités et financiers sont à remettre trimestriellement à la Commune ; à préciser)

Dans le cas où l'Association ne réaliserait pas la totalité du programme d'actions ou de l'action considérée au titre de la présente convention et de ses annexes, la Commune sera ainsi en droit de solliciter le remboursement des sommes éventuellement trop perçues eu égard aux dépenses réellement engagées par l'Association. Ce remboursement interviendra sur émission d'un simple titre de recette par la Commune au vu du budget définitif établi et certifié par l'Association pour l'exercice considéré écoulé.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de publication en préfecture : 10/12/2019

Article 5 - DUREE DE LA CONVENTION - MODIFICATION - RESILIATION

Toute modification du contenu de la présente Convention pendant sa durée de vie, fera l'objet d'un Avenant à celle-ci approuvé par le Conseil Municipal.

La présente Convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire. *(A vérifier quand convention pluriannuelle)*

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'**Etablissement Public, SEM, SARL** était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Article 6 - MODALITES DE CONTROLE

L'**Etablissement Public, SEM, SARL** s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugé utile.

Au terme de la convention, l'**Etablissement Public, SEM, SARL** remet, dans un délai de deux mois après la clôture de l'exercice, le compte administratif couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville, en vue d'en vérifier l'exactitude.

L'**Etablissement Public, SEM, SARL** s'engage à constituer un dossier composé des documents suivants qui sera mis à la disposition de la Ville de Saint-Denis :

Pour l'aspect juridique :

- Demande de subvention annuelle.
- Liste des administrateurs à jour.
- Procès-verbal des instances délibérantes en matière budgétaire (OB, BP, BS...).

Pour le contrôle financier :

- Budget prévisionnel.
- Compte administratif.
- Rapport du Receveur Municipal / Commissaire aux Comptes.
- Bilan d'activité de chaque action financée.
- Mise à disposition (matériel, humain, locaux).
- Indemnité des élus, administrateur, montant des primes, évolution de la masse salariale.
- Plan de trésorerie.

Toute modification intervenant dans la vie de l'association devra être signalée à la Ville dans un délai de 30 jours après modification (changements de RIB, d'adresse, de statuts, d'administrateurs...).

Article 7 - ASSURANCE

L'**Etablissement Public, SEM, SARL** souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile tant au niveau de ses activités qu'au niveau des risques locatifs pour les immeubles éventuellement mis à sa disposition.

Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune de Saint-Denis puisse être mise en cause. Elle devra justifier, à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondants.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Article 8 - COMMUNICATION

L'**Établissement Public, SEM, SARL** s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Commune par, au minimum, l'apposition des armoiries de la Ville de Saint-Denis.

En cas de non-respect de l'alinéa 1 du présent article, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de retenir une part sur la subvention allouée à l'**Établissement Public, SEM, SARL**.

Article 9 - LITIGES

Les éventuels litiges nés de l'exécution des termes conventionnés feront l'objet d'une recherche de règlement amiable. Au cas où cette procédure s'avérerait infructueuse, les litiges liés au non-respect de la présente convention par l'une ou l'autre des parties seront portés devant le Tribunal Administratif compétent au regard de la Commune de Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le

**Le Représentant Légal de
l'Établissement Public, de la SEM, de la SARL**

Le Maire

(Préciser son identité)

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195014-DE
Date de télétransmission : 10/12/2019
Date de réception préfecture : 10/12/2019